Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 69 (1943)

Heft: 8

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

toujours dans l'ordre chronologique, un Bureau central investi des compétences nécessaires.

Puis, on établira des bureaux d'aménagement dans les régions.

A ce moment, il s'agira de régler deux questions : d'une part, celle de la participation des pouvoirs publics aux frais et, d'autre part, celle des compétences à donner aux organes chargés de la réalisation.

Enfin, la Confédération, les cantons et les communes devront prendre certaines mesures législatives en vue de l'aménagement national et régional.

J'en viens à présent à esquisser brièvement les attributions des bureaux régionaux d'aménagement. Les travaux analytiques comprennent:

- 1. Les plans d'inventaire des communes ;
- 2. La représentation de la région.

Dans ces travaux, il faut tenir compte des facteurs

Le climat, les cultures, la population, l'industrie et l'artisanat, l'économie électrique, le trafic, l'approvisionnement, le délassement, le tourisme, la protection de la nature et des sites.

Les travaux analytiques seront suivis d'une synthèse : le plan d'utilisation, qui n'est rien de moins qu'un plan idéal du pays. Il répartit l'espace selon son utilisation et sa destination.

L'ensemble des plans régionaux d'utilisation forme le plan directeur pour le pays entier. J'ai intitulé ce plan « plan directeur » pour bien marquer son caractère.

Quant aux bases légales de la réalisation de l'aménagement national, elles se trouvent dans l'application conséquente de l'article 702 du Code civil. Cet article dit :

Est réservé le droit de la Confédération, des Cantons et des Communes d'apporter, dans l'intérêt public, d'autres restrictions à la propriété foncière...

Toutefois, pour réaliser cet ordre et cette répartition de notre espace, il est indispensable d'y apporter une foi ferme en l'aménagement national. Les ingénieurs et architectes sont appelés à être les porteurs de cette idée, et il dépend d'eux que notre peuple ne tarde pas à reconnaître qu'il s'agit là d'une œuvre d'intérêt public. Et je terminerai, Messieurs, en exprimant le vœu que chacun de vous agisse dans ce sens et au mieux des intérêts de l'aménagement national!

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

La création d'occasions de travail.

La circulaire suivante vient d'être adressée à tous les membres de la S. V. I. A. et de l'Association amicale des Anciens Elèves de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne.

Monsieur et cher Collègue,

Notre situation économique est un sujet qui nous préoccupe tous. Nos autorités fédérales, conscientes de l'importance de cette question pour notre avenir, ont entrepris une action de grande envergure pour assurer des possibilités de travail étendues. La S. I. A. a été appelée à collaborer de façon marquée aux études en cours, où le problème de l'après-

guerre joue un rôle essentiel.

De là est né le plan Zipfel qui fait l'objet de fréquents articles dans nos quotidiens, et qui fixe les grandes lignes de l'action sur le plan national. Il nous paraît indiqué, parmi des caractéristiques diverses d'en faire ressortir le trait suivant qui est primordial: Demain, plus que jamais, il ne saurait être question d'imposer à l'Etat des tâches nouvelles, Il convient, au contraire, que le rôle principal soit joué par l'économie privée et par les cantons. Une direction sur le plan fédéral aura sa tâche limitée à une coordination intelligente.

Il est donc nécessaire que chaque région contribue à cette construction de bas en haut. De toute évidence, les réalisations qui découleront de ces efforts conjugués prendront corps dans les régions qui les auront étudiées et proposées. Chaque région sera servie dans la mesure de la contribution

qu'elle aura apportée.

Comme la S. I. A. sur le plan fédéral, il est du devoir de la S. V. I. A. de prendre la tête de ce mouvement sur le plan cantonal vaudois; c'est pourquoi, dans l'assemblée générale du 5 décembre 1942 vous avez pris la décision de créer une commission d'étude chargée d'élaborer un plan pour notre canton, commission que nous appellerons par la suite « Commission S. V. I. A. des occasions de travail » pour la discriminer d'autres organes où nous sommes appelés à collaborer.

Au début de son œuvre, cette commission tient à faire une consultation aussi large que possible auprès des membres

de la S. V. I. A.

En effet, ses investigations doivent porter sur les possibilités de travail futures dans des domaines très divers tels que : architecture, génie civil, génie rural, mécanique, élec-

tricité, chimie, transports, communications, etc.

Les idées susceptibles de créer des possibilités de travail sont d'ordre très divers : elles touchent à l'urbanisme, au développement de nos villes, bâtiments publics et privés, et de notre réseau de moyens de transports ; à l'organisarion du travail dans l'industrie et l'artisanat, au perfectionnement des produits, aux fabrications nouvelles, aux débouchés

nouveaux de nos industries. Chaque membre de la S. V. I. A. est instamment prié de faire part de ses suggestions, qu'elles soient d'ordre très particulier ou d'ordre général, qu'elles intéressent une question limitée ou posent des problèmes nouveaux d'une cer-

taine envergure.

En effet, le problème est si vaste et d'une importance telle que la collaboration de tous ceux qui ont à cœur l'avenir de notre canton est indispensable. La prospérité future de la profession dépend d'ailleurs, dans une large mesure, directement du programme de travaux qui sera élaboré et ouvrira la voie des réalisations.

Les suggestions reçues seront examinées par la commission qui se réserve de faire appel à la collaboration de leur

auteur pour en poursuivre l'étude.

Nous comptons que chacun, quelle que soit sa situation dans la profession, voudra bien nous faire bénéficier de ses idées, de ses connaissances, de ses expériences, afin de donner à l'œuvre entreprise le maximum d'efficacité.

Nous vous prions donc de nous faire part de vos suggestions avant le 30 avril à l'adresse : M. P. Meystre, ingénieur, Président de la S. V. I. A., Service de l'Electricité, Lausanne.

Veuillez croire, Monsieur et cher Collègue, à l'assurance

de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Comité de la S. V. I. A. Le Secrétaire, Lerch. Le Président, P. MEYSTRE.

DIVERS

Colloque de physique de Lausanne.

Sous le nom de Colloque de physique de Lausanne, il a été créé dernièrement une organisation ayant pour but le développement de la physique dans les milieux universitaires, scientifiques et industriels. Cherchant à grouper tous ceux qu'intéressent, à titre professionnel ou par simple goût culturel, les problèmes de physique étudiés actuellement, le

Colloque de physique de Lausanne organise un certain nombre de séances. Au cours de celles-ci des travaux de physique théorique, expérimentale ou appliquée, nouvellement publiés seront exposés puis discutés en commun.

Les séances ont lieu en moyenne toutes les trois semaines

dans un auditoire de l'Université de Lausanne.

Tous renseignements peuvent être obtenus auprès de M. le professeur R. Mercier, Ecole d'ingénieurs, Lausanne.

BIBLIOGRAPHIE

Leben und Forschung, par J. D. Ratcliff. Bahnbrechende Entdeckungen in Medizin und Technik von heute. Traduit de l'anglais en allemand par le Dr C. Urech. 280 p. 8°. Broché, Fr. 8.—, relié toile, Fr. 11.—. Orell Füssli Verlag, Zurich et Leipzig.

Oeuvre captivante. Un flot d'idées nouvelles et de découvertes coule sous les yeux du lecteur. L'auteur nous expose les problèmes auxquels les chercheurs du monde entier travaillent actuellement; comment, pour la santé et le bienêtre de l'humanité, ils soumettent la nature et surmontent des tâches de plus en plus difficiles. Les vitamines, le sulfamide, la lutte contre les épidémies, la grippe, le diabète et l'anémie ; les films en couleur, la résine artificielle et les graisses végétales ; l'utilisation des déchets, la lutte contre les parasites, les engrais; les rayons, la culture scientifique des plantes retiennent l'attention du lecteur.

Ratcliff était autrefois ingénieur. Il est actuellement un des journalistes les plus appréciés, spécialisé dans une vulgarisation qui n'exclut pas une science approfondie et touche la médecine, les sciences naturelles et les inventions tech-

niques.

CARNET DES CONCOURS

Etablissement d'un nouveau cimetière à Sierre.

La Municipalité de Sierre ouvre un concours d'idées, pour l'étude d'un projet d'établissement d'un nouveau cimetière.

Ce concours, dont le règlement est conforme aux principes de la S. I. A. du 18 octobre 1941, est ouvert à tous les architectes, ingénieurs et techniciens établis dans le canton du Valais et les cantons de la Suisse romande.

Le délai, pour la remise des projets, avec rapport, est

fixé au 15 juillet 1943.

Il sera remis à chaque concurrent :

un règlement du concours; 2. un plan de situation au 1:1000; 3. des profils en long et en travers au 1:200; 4. une vue générale (photographique) de l'emplacement.

Ces documents sont à retirer au Gresse municipal, à Sierre, contre paiement d'une finance de 10 fr., qui sera remboursée aux concurrents qui auront présenté un projet complet.

Sierre, le 30 mars 1943.

L'Administration municipale de Sierre.

Concours de projets pour la construction d'un groupe scolaire, d'une mairie et pour l'aménagement d'une place de village à Meyrin.

La Commune de Meyrin et l'Administration cantonale genevoise ouvrent un concours pour la construction d'un groupe scolaire, d'une mairie et pour l'aménagement d'une

place de village à Meyrin.

Peuvent prendre part à ce concours tous les architectes, techniciens et dessinateurs-architectes domiciliés dans le canton de Genève dès avant le 1er janvier 1942 et ceux de nationalité genevoise quel que soit leur domicile; les ressortissants de pays étrangers ne sont toutefois admis à concourir que s'ils sont domiciliés dans le canton de Genève dès avant le 1er janvier 1938.

Les intéressés pourront prendre connaissance des conditions du concours au secrétariat du Département des travaux

publics, 6, rue de l'Hôtel de ville, à Genève.

Le programme et les documents annexes seront remis contre versement d'une finance d'inscription de 10 fr. Cette somme sera restituée à chaque concurrent qui livrera dans le délai prévu un projet conforme aux exigences du pro-Genève, 5 avril 1943. gramme.

S.T.S.

Schweizer, Technische Siellenvermiiflung Service Technique Sulsse de placement Servizio Tecnico Svizzero di collocamento Swiss Tecnical Service of employment

ZURICH 2, Beethovenstr. 1 - Tél. 35426 - Télégr.: STSINGENIEUR ZURICH Emplois vacants:

Section mécanique

197. Dessinateur mécanicien, éventuellement dessinateur en bâtiment. Mécanique générale, bureau technique d'une grande entreprise industrielle. Suisse centrale.

199. Jeune dessinateur électricien. Plans de schémas pour instal-

lations électriques. Travaux militaires avec engagement civil. 201. Quelques techniciens électriciens diplômés, éventuellement monteurs électriciens. Radio-technique. Suisse centrale et Valais. 203. Jeune ingénieur électricien ou technicien électricien. Bureau de construction ou banc d'essais. Suisse orientale.

207. Technicien électricien, éventuellement monteur électricien.

Radio-technique. Suisse centrale.

209. Jeune dessinateur mécanicien. Construction et dessins d'atelier. Petite fabrique de machines de Zurich.
211. Constructeur, de préférence technicien mécanicien. Bureau

technique. Mécanique générale, réservoirs, tuyauteries. Entreprise

industrielle de Suisse centrale.

213. Jeune technicien électricien ou technicien mécanicien. Entretien d'installations électriques. Conditionnement d'air. Atelier de réparations. Langue maternelle française, de préférence. Entreprise industrielle du Jura bernois.

215. Ingénieur mécanicien ou technicien mécanicien. Turbines à vapeur, candidat à même de s'acquitter de la correspondance alle-

mande et française. Fabrique de machines de Suisse orientale. Sont pourvus les numéros, de 1942: 145, 457, 493, 697, 747, 753, 763, 771, 847, 963, 967; de 1943: 5, 27, 43, 63, 71, 83, 95, 103, 117, 143, 145, 147, 163.

Section du bâtiment et du génie civil.

404. Jeune technicien géomètre. Bureau et terrain. Bureau technique de Suisse centrale

406. Ingénieur civil. Projets de routes. Suisse centrale.

408. Jeune technicien géomètre, éventuellement dessinateur en génie civil. Suisse centrale.

410. Jeune ingénieur civil. Travaux hydrauliques. Suisse orientale. 412. Jeune technicien en génie civil. Chantier. Entreprise de

416. Deux jeunes techniciens en bâtiment. Langues allemande et française. Entreprise de menuiserie de Suisse orientale.

418. Jeune technicien en génie civil. Bureau d'ingénieur de Suisse orientale.

428. Jeune dessinateur en bâtiment. Plans d'exécution. Bureau d'architecte de Zurich.

430. Jeune technicien en génie civil ou dessinateur en génie civil. Zurich.

432 a. Jeune dessinateur en bâtiment, de même :

b. Technicien en bâtiment, ayant de bonnes connaissances de l'italien. Bureau et chantier. Travaux militaires avec engagement civil. 434. Jeune conducteur de travaux. Correction de rivières. Travaux de mensuration, levers. Bureau officiel de Suisse centrale.

436. Jeune architecte ou technicien en bâtiment. Maisons familiales. Bureau d'architecte de Zurich.

442. Ingénieur civil ou technicien en génie civil. Galeries. Entreprise de Suisse centrale. 446. Jeune technicien en génie civil. Travaux hydrauliques.

Suisse orientale.

448. Jeune technicien ou dessinateur en bâtiment. Chantier, bâtiments industriels. Suisse orientale. 452. Jeune dessinateur en bâtiment. Plans d'exécution. Bureau

d'architecte de Zurich. 454. Jeune dessinateur en bâtiment. Bureau d'architecte de

Suisse orientale. 456 a. Jeune technicien ou dessinateur en bâtiment, de même :

b. Conducteur de travaux. Bureau d'architecte de Zurich. 460. Technicien géomètre ou technicien en génie civil. Bureau technique du canton des Grisons.

462. Jeune technicien en bâtiment ou dessinateur en bâtiment.

Bureau. Travaux militaires avec engagement civil.

466. Jeune technicien en génie civil, conducteur de travaux. Age : 26 à 30 ans. Langue française indispensable. Suisse romand de préférence. 468. Jeune dessinateur en génie civil, éventuellement technicien en génie civil. Bureau et chantier. Jura bernois.

470. Jeune dessinateur en bâtiment. Constructions en bois.

Entreprise de Suisse orientale.

. Candidat géomètre; jeune technicien géomètre ou dessinateur en génie civil. Travaux de mensuration. Montagne. Bureau d'ingénieur de Suisse centrale.

474. Deux à trois techniciens en génie civil. Travaux militaires

avec engagement civil.

Sont pourvus les numéros, de 1942 : 592, 1210, 1312 ; de 1943 : 22, 160, 162, 266, 272, 288, 298, 304, 318, 332, 338, 348, 370, 382.